

Conseil municipal du 21 septembre 2017

Participants : René Mouysset, Clément Chauchard, Philippe Couderc, Jean-Christophe Coupat, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry.

Absents excusés : Franck Chincholle (procuration donnée), Frédéric Lavigne, Didier Mai-Andrieu, Bernard Martin (procuration donnée), Jean Muratet, Séverine Véquaud, Isabelle Viguier.

1 – Délibération : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de l’eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte à l’unanimité le rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service public de l’eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

2 – Délibération : acquisition d’un fonds de commerce journaux/presse

Madame Michèle BLONDELET sollicite la Commune de Sauveterre de Rouergue pour céder à cette dernière son fonds de commerce de journaux/presse sis et exploité dans ladite commune, rue Saint Christophe au prix de 14.085 €. La commune de Sauveterre de Rouergue conclura, au profit de Madame Corinne VINCENT et aux entiers frais de cette dernière, un acte de crédit-bail portant sur ledit fonds de commerce de journaux/presse sur une durée de sept ans, au taux d’intérêts annuel de 1%, dont l’échéance annuelle d’un montant de 2 419.56 € sera stipulée payable d’avance en douze mensualités chacune d’un montant de 201,63 € dont la première sera exigible un an après la prise de possession du fonds (qui sera le jour de la signature de l’acte).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir de Madame Blondelet Michèle son fonds de commerce de journaux/presse.

3 – Délibération : désignation d’un conseiller municipal auprès d’Aveyron Culture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l’adhésion à Aveyron Culture. Un membre du conseil municipal doit être désigné pour représenter la commune lors de l’assemblée générale d’Aveyron Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délègue Philippe COUDERC pour représenter la commune auprès d’Aveyron Culture.

4 – Fiscalité taxe d’aménagement

La taxe d’aménagement a pour objectif d’améliorer la lisibilité du régime des taxes d’urbanisme. Elle est constituée de deux parts : une part destinée aux communes et l’autre destinée aux départements. Sa base d’imposition est déterminée par une valeur au m² de surface de construction et par une valeur déterminée par type d’installation et d’aménagement.

La commune de Sauveterre de Rouergue avait instauré la taxe d’aménagement en votant un taux de 1 % sur l’ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de maintenir ce taux de 1 % pour la part destinée à la commune.

Questions diverses

- Les travaux de réhabilitation de la grange boulevard de la Mérette se déroulent normalement et conformément au planning établi. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis.
- L'ouverture des plis concernant la construction du « pôle santé » a eu lieu le 19 septembre 2017. Deux offres sont parvenues en mairie. L'entreprise Cougnaud Construction mentionne qu'elle ne peut répondre dans le délai imposé par le CCTP. L'entreprise MALIE Construction a fait une offre qui doit être examinée par l'architecte. L'attribution du marché se fera le mardi 26 septembre à 11 h à la mairie. Les réunions de chantier auront lieu à l'usine en présence du maître d'œuvre et de quelques membres du conseil municipal. En amont les membres du conseil municipal sont invités à visiter l'usine sise à Graulhet.
- Au lotissement le Couderquet, l'office Sud Massif Central Habitat serait intéressé par l'acquisition de deux lots avec la construction de deux maisons par lot. Une réunion aura lieu le 3 octobre à 10 h 00 à la mairie.
- Une liste de reprise de concessions funéraires dans les cimetières d'Albagnac, de Jouëls et de Sauveterre a été finalisée. Finalys environnement donnera la marche à suivre.
- La coutellerie Vialis est en liquidation judiciaire.
- Un projet de règlement des salles des fêtes a été rédigé par Brigitte Tuéry. Une copie sera envoyée aux membres du conseil municipal afin que chacun puisse mentionner ses éventuelles observations.
- Un avant-projet détaillé concernant le projet de la « micro-crèche » dont la compétence est intercommunale doit être établi et présenté à M. le Maire de Ste-Juliette à l'issue du prochain conseil communautaire. Ce dossier pourrait être mutualisé avec un autre dossier concernant la commune de Calmont. Une finalisation du projet est prévue pour la fin de l'année.
- Une réunion des adjoints, ouverte aux conseillers municipaux qui souhaitent y participer, aura lieu le mardi 26 septembre 2017 à 20 h 30 à la mairie avec la présence de M. Guilmault qui présentera l'étude Zéro Phyto.
- Une location d'un bâtiment de M. Molinier au Sardou est nécessaire afin de ranger tout le matériel communal.
- Le repas réunissant les membres du conseil municipal et le personnel de la mairie de Sauveterre de Rouergue aura lieu le 7 octobre 2017 à 20 h 00 à la Grappe d'Or.
- Travaux à venir : numérotation des rues, mise en place de la signalisation verticale, remplacement de panneaux détériorés, aménagement de l'aire de jeux sur le tour de ville.

Prochain conseil municipal : **Jeudi 26 octobre à 20h30**